

Comment soumettre votre demande**Faites votre demande en ligne :****Gagnez du temps et renouvelez votre permis en ligne** Rendez-vous à : [Agents de sécurité et enquêteurs privés | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés) (<https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés>)**Faites votre demande par la poste :****Postez votre demande à :**ServiceOntario
Bureau des services de permis d'exercice
C.P. 4500
Kingston (Ontario) K7L 0E1**Cette demande doit être utilisée par les personnes désireuses de mettre à jour leurs renseignements ou de changer le nom inscrit sur leur permis au cours de sa durée.**

Un titulaire de permis **doit immédiatement** informer le registrateur si ses renseignements personnels ont changé et s'il a été condamné ou déclaré coupable d'une infraction en vertu du Règlement de l'Ontario 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge, dans les cinq jours suivant sa condamnation ou sa déclaration de culpabilité. Veuillez consulter l'**Annexe A** aux pages 8 à 10 pour la liste des infractions pénales. Veuillez prendre note que si un titulaire de permis a été condamné pour une ou l'autre des infractions aux termes du présent règlement et n'a pas obtenu de pardon ou de suspension de casier judiciaire à cet égard, il n'a pas droit au permis d'agent de sécurité ou au permis d'enquêteur privé.

Remarque : Il n'y a pas de frais pour la modification de vos renseignements ou le changement de votre nom sur votre permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé. Si vous souhaitez changer la catégorie de votre permis, **veuillez utiliser la demande de modification de catégorie de permis individuel pour un agent de sécurité ou un enquêteur privé ou le dossier de demande pour un permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé** si votre permis est à renouveler dans les 90 prochains jours.

Instructions**Pour remplir la présente demande, vous devez :**

- Remplir tous les champs pertinents aux pages 2 à 6, signer la demande et indiquer la date de cette signature (la date doit être dans les 90 jours de la présentation de votre demande).
- Fournir une adresse postale en Ontario.
- Si vous mettez à jour votre nom sur votre permis actuel, vous devez joindre une **photocopie** lisible d'un des documents suivants :
 - **Certificat de changement de nom** : Si votre nom a été changé légalement aux termes de la *Loi sur le changement de nom*, veuillez fournir le certificat de changement de nom délivré par le gouvernement.
 - **Certificat de mariage** : Si vous avez adopté votre nom marital, vous devez fournir une copie de votre certificat de mariage délivré par le gouvernement (les dossiers de mariage et de célébration de mariage, les extraits de mariage ou les certificats de mariage délivrés par l'église ne sont pas acceptés).
 - Si vous désirez reprendre votre nom de jeune fille, vous devez fournir vos certificats de mariage et de naissance délivrés par le gouvernement.

Conseil : Remplissez votre demande à l'encre noir ou bleu foncé; si vous faites une erreur, barrez le texte. Inscrivez la correction à côté de l'erreur et **apposez vos initiales**.

Demande de modification des renseignements ou du nom inscrit sur le permis individuel d'un agent de sécurité ou d'un enquêteur privé

Les demandes qui ne sont pas remplies correctement seront retournées.

Partie A - Demande

Choisissez la catégorie de permis dont vous êtes titulaire présentement (choisir une catégorie) :

- Permis d'agent de sécurité
- Permis d'enquêteur privé
- Permis d'agent de sécurité et d'enquêteur privé - double

Numéro de permis de la Direction des services privés de sécurité et d'enquête (DSPSE) de l'Ontario

Choisissez les renseignements que vous désirez modifier (choisir tout ce qui s'applique) :

- Mon nom a changé (vous devrez soumettre une photocopie des documents à l'appui)
- Mon adresse postale en Ontario a changé
- Mon adresse physique a changé
- Mes coordonnées ont changé (numéro de téléphone, courriel)
- J'ai été condamné ou déclaré coupable d'une infraction en vertu du Règlement de l'Ontario 37/08 (**veuillez vous référer à l'Annexe A**)

Partie B - Renseignements personnels (obligatoire)

Nom actuel

Indiquez votre nom tel qu'il apparaît présentement sur votre permis.

Important : Si vous avez un nom unique, veuillez l'inscrire dans le champ nom de famille/nom unique ci-dessous.

Nom de famille/nom unique

Prénom	Deuxième prénom	Date de naissance (mm/jj/aaaa)
--------	-----------------	--------------------------------

Section B.1 - Nouveau nom (s'il y a lieu)

Fournissez votre nouveau nom tel qu'il apparaît sur le document attestant de votre changement de nom.

Important : Si vous avez un nom unique, veuillez l'inscrire dans le champ **nom de famille/nom unique** ci-dessous.

Nom de famille/nom unique

Prénom	Deuxième prénom
--------	-----------------

Partie C - Coordonnées (obligatoire)

Courriel

Numéro de téléphone principal	Numéro de téléphone secondaire
-------------------------------	--------------------------------

Partie D - Adresse postale en Ontario (obligatoire)

Adresse postale actuelle en Ontario

Indiquez l'adresse postale en Ontario présentement aux dossiers de la Direction des services privés de sécurité et d'enquête (DSPSE) de l'Ontario.

N° d'appartement	Adresse civique			C.P.
Ville/localité/municipalité		Code postal	Province	Pays

Section D.1 - Nouvelle adresse postale en Ontario (s'il y a lieu)

N° d'appartement	Adresse civique			C.P.
Ville/localité/municipalité		Code postal	Province	Pays

Votre adresse postale est-elle la même que votre adresse physique? Oui Non

(L'adresse physique est l'endroit où vous vous trouvez ou l'endroit où vous résidez. L'adresse postale est l'endroit où votre courrier vous est livré.)

Sinon, indiquez une adresse physique dans la partie E ci-dessous.

Partie E - Adresse physique (obligatoire)

Adresse physique actuelle

Indiquez l'adresse physique présentement aux dossiers de la DSPSE

N° d'appartement	Adresse civique			Route rurale
Ville/localité/municipalité		Province/territoire/État	Code postal/Zip Code	
Pays				

Section E.1 - Nouvelle adresse physique (s'il y a lieu)

À remplir seulement si votre adresse physique a changé

N° d'appartement	Adresse civique			Route rurale
Ville/localité/municipalité		Province/territoire/État	Code postal/Zip Code	
Pays				

Partie F - Déclaration d'infractions

À remplir seulement si vous faites l'objet d'une nouvelle infraction à déclarer.

Important : Si vous avez été condamné pour une infraction inscrite à l'Annexe A : **Règlement de l'Ontario 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge**, vous n'avez pas droit au permis à moins d'avoir obtenu un pardon ou une suspension de casier pour ladite infraction.

Faites-vous l'objet de nouvelles infractions pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon, d'autres déclarations de culpabilité ou d'accusations pendantes (non résolues)?

Voici des exemples de ce que vous devez déclarer :

- Condamnations criminelles pour lesquelles un pardon ou une suspension de casier n'ont pas été accordés.
- Déclarations de culpabilité (incluant des infractions pour lesquelles vous avez obtenu une libération conditionnelle ou inconditionnelle).
- Accusations criminelles pendantes (non résolues).

Oui Non

Faites-vous l'objet de nouvelles condamnations, déclarations de culpabilité ou accusations pendantes (non résolues) pour des infractions en vertu de lois dans un autre pays/État?

Voici des exemples de ce que vous devez déclarer :

- Condamnations criminelles pour lesquelles un pardon n'a pas été accordé (hors du pays).
- Accusations criminelles pendantes (non résolues) (hors du pays).
- **Remarque :** Hors du pays s'entend tout pays/État à l'extérieur du Canada

Oui Non

Faites-vous l'objet de nouvelles condamnations ou déclarations de culpabilité pour une infraction provinciale ou une infraction en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un territoire au Canada ou vous a-t-on imposé une ou des amendes pour des infractions provinciales qui demeurent impayées à la date de la présente déclaration?

Voici des exemples de ce que vous devez déclarer :

- Infractions provinciales (p. ex., infractions au Code de la route) émises par une province ou un territoire du Canada.
- Amendes pour des infractions provinciales qui demeurent impayées

Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des questions ci-dessus, veuillez inscrire les condamnations, les déclarations de culpabilité et les accusations pendantes dans le tableau ci-dessous. Annexe une autre feuille s'il manque d'espace.

- **Important :** Vous devez remplir tous les champs ci-dessous. Si vous n'indiquez pas le mois et l'année, votre demande sera jugée incomplète et pourrait vous être retournée. Si vous n'êtes pas certain de la date de l'infraction, veuillez inscrire une date la plus précise possible.
- **Ne déclarez pas** de condamnations pour lesquelles vous avez obtenu un pardon ou une suspension de casier ni des condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions commises lorsque vous étiez adolescent en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ou de la *Loi sur les jeunes délinquants*.

Partie G - déclaration de consentement à la communication de renseignements

- Je consens à ce que le registrateur ou toute autre personne autorisée par le registrateur et la Direction des services privés de sécurité et d'enquête (DSPSE), recueille de l'information sur tout ce qui concerne l'ensemble (i) des condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions commises en vertu d'une loi au Canada jusqu'à la date de la présente déclaration pour lesquelles un pardon ou une suspension de casier judiciaire aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire* ne m'ont pas été accordés (ii) des condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales ou des infractions en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un territoire au Canada (iii) des amendes pour une infraction provinciale qui demeurent impayées à la date de la présente déclaration (iv) des condamnations pour des infractions criminelles commises en vertu de lois d'autres pays/États/provinces pour lesquelles aucun pardon ne m'a été accordé (v) des accusations d'infractions alléguées à une loi du Canada déposées contre moi et non résolues à la date de la présente déclaration (vi) et des accusations d'infractions criminelles alléguées à des lois d'un autre pays/État déposées contre moi et non résolues à la date de la présente déclaration.
- Ce consentement est donné conformément au paragraphe 42(1)(b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- Je consens à l'entière divulgation à la DSPSE par des services de police (incluant la Police provinciale de l'Ontario), des employeurs, des organisations, des entreprises ou des personnes qui détiennent une copie signée du présent formulaire de consentement ou une photocopie ou télécopie de celui-ci de tous les renseignements, opinions, rapports, dossiers ou documents - ou copies de ceux-ci - dans le format demandé. Ces renseignements peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :
 - Des casiers judiciaires et des antécédents d'interventions policières, incluant des condamnations et des rapports de condamnations fédéraux et provinciaux, d'incidents locaux et de renseignements.
- Je comprends que tous les renseignements obtenus dans le cadre de cette vérification de mes antécédents peuvent être communiqués par le registrateur, ou par une personne autorisée par celui-ci, aux fins de déterminer mon droit à un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé.
- Je consens à ce que mon statut d'immigration soit examiné par les agents des services de l'immigration et à ce que les agents des services de l'immigration communiquent les résultats de l'examen au registrateur ou à une personne autorisée par celui-ci.
- Je suis parfaitement conscient de mes droits et de mes responsabilités en tant que titulaire d'un permis sous le régime de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*.

Signature du formulaire de consentement et d'exonération de responsabilité

Par la présente, je dégage de toute responsabilité et pour toujours Sa Majesté le roi de l'Ontario à l'égard de toute action, réclamation ou demande d'indemnisation, de pertes ou de blessures de quelque nature que ce soit que je pourrais subir par la suite de la divulgation de mes renseignements au cours du traitement de cette demande.

Toute personne qui fournit en connaissance de cause de faux renseignements dans une demande faite en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* est coupable d'une infraction et sa demande de permis ainsi que son permis peuvent lui être refusés.

Nom du demandeur	Signature du demandeur	Date (mm/jj/aaaa)

Ces renseignements sont recueillis en vertu de l'autorité conférée par l'article 11 de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* aux fins de délivrer un permis aux termes de ladite Loi.

Si vous avez des questions, communiquez avec un représentant du service à la clientèle de ServiceOntario au **416-212-1650** ou **sans frais au 1-866-767-7454**.

Liste de vérification

Avant de poster votre demande (pages 2 à 6), avez-vous fourni ce qui suit :

- Tous les renseignements obligatoires à inscrire dans les champs pertinents aux pages 2 à 6, incluant votre nom, votre signature et la date de la déclaration.
- S'il s'agit d'un changement de nom, une photocopie lisible des documents suivants :**
 - Certificat de changement de nom ou
 - Certificat de mariage ou
 - Certificat de mariage et certificat de naissance (si vous reprenez votre nom de jeune fille)

Postez votre demande à :

ServiceOntario
Bureau des services de permis d'exercice
C.P. 4500
Kingston (Ontario) K7L 0E1

Annexe A : Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge

Voici la liste des 83 infractions prescrites aux termes du Règlement de l'Ontario 37/08 : Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge.

- Vous pouvez prendre connaissance des infractions ci-dessous ou en ligne à l'adresse suivante : [Règl. de l'Ont. 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037) (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037>).

Si vous avez été condamné pour l'une ou l'autre des infractions suivantes et n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier à leur égard, vous n'avez pas droit à un permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé.

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 57 (1)	Faux ou usage de faux en matière de passeport
2	Article 83.02	Fournir ou réunir des biens en vue de certains actes
3	Article 83.03	Fournir, rendre disponibles, etc. des biens ou services à des fins terroristes
4	Article 83.04	Utiliser ou avoir en sa possession des biens à des fins terroristes
5	Article 83.18	Participation à une activité d'un groupe terroriste
6	Article 83.19	Facilitation d'une activité terroriste
7	Article 83.21	Charger une personne de se livrer à une activité pour un groupe terroriste
8	Article 83.22	Charger une personne de se livrer à une activité terroriste
9	Article 83.23	Héberger ou cacher des terroristes
10	Article 83.231	Incitation à craindre des activités terroristes
11	Paragraphe 121 (1)	Fraudes envers le gouvernement
12	Article 129	Infractions relatives aux agents de la paix
13	Article 130	Prétendre faussement être un agent de la paix
14	Article 151	Contacts sexuels
15	Article 152	Incitation à des contacts sexuels
16	Article 153	Exploitation sexuelle
17	Article 153.1	Personnes en situation d'autorité
18	Article 163.1	Pornographie juvénile - production, distribution, etc.
19	Article 170	Père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur
20	Article 172.1	Leurre
21	Article 220	Le fait de causer la mort par négligence criminelle
22	Article 235	Meurtre - premier ou deuxième degré
23	Article 239	Tentative de meurtre
24	Article 244	Fait de causer intentionnellement des lésions corporelles - arme à feu
25	Article 245	Fait d'administrer une substance délétère
26	Article 264	Harcèlement criminel
27	Article 267	Agression armée ou infliction de lésions corporelles
28	Article 268	Voies de fait graves
29	Article 269.1	Torture
30	Alinéa 270 (1) (a)	Voies de fait contre un agent de la paix

Élément	Disposition	Description
31	Article 270.1	Désarmer un agent de la paix
32	Article 272	Agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles
33	Article 273	Agression sexuelle grave
34	Paragraphe 279 (1)	Enlèvement
35	Article 279.1	Prise d'otage
36	Article 280	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 16 ans
37	Article 281	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 14 ans
38	Article 282	Enlèvement en contravention avec une ordonnance de garde
39	Article 283	Enlèvement
40	Article 318	Encouragement au génocide
41	Article 319	Incitation publique à la haine, fomenter volontairement la haine
42	Article 324	Vol par dépositaire de choses frappées de saisie
43	Article 326	Vol de service de télécommunication
44	Alinéa 334 (a)	Vol de plus de 5 000 \$
45	Paragraphe 342 (1)	Vol, etc. de cartes de crédit
46	Article 344	Vol qualifié
47	Article 345	Fait d'arrêter la poste avec intention de vol
48	Article 346	Extorsion
49	Article 348	Introduction par effraction dans un dessein criminel
50	Article 356	Vol de courrier
51	Abrogé : Règl. de l'Ont. 71/10, art. 1	
52	Article 362	Escroquerie : faux semblant ou fausse déclaration
53	Article 363	Obtention par fraude de la signature d'une valeur
54	Article 367	Faux
55	Article 368	Emploi d'un document contrefait
56	Article 374	Rédaction non autorisée d'un document
57	Article 375	Obtenir, etc. au moyen d'un instrument fondé sur un document contrefait
58	Alinéa 380 (1) (a)	Fraude de plus de 5 000 \$
59	Article 382	Manipulations frauduleuses d'opérations boursières
60	Article 385	Cacher frauduleusement des titres
61	Article 386	Enregistrement frauduleux de titre
62	Article 387	Vente frauduleuse d'un bien immeuble
63	Article 388	Reçu destiné à tromper
64	Article 389	Aliénation frauduleuse de marchandises sur lesquelles on a avancé de l'argent
65	Article 390	Reçus frauduleux sous le régime de la <i>Loi sur les banques</i>

Élément	Disposition	Description
66	Article 392	Aliénation de biens avec l'intention de frauder des créanciers
67	Paragraphe 393 (1)	Fraude en matière de prix de passage, etc.
68	Article 394	Fraudes relatives aux minéraux précieux
69	Article 394.1	Possession de minéraux précieux volés ou obtenus illégalement
70	Article 396	Infractions relatives aux mines
71	Article 407	Contrefaçon d'une marque de commerce
72	Article 423	Intimidation
73	Article 423.1	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire
74	Paragraphe 430 (4.1)	Méfait : culte religieux
75	Article 433	Incendie criminel : danger pour la vie humaine
76	Article 434	Incendie criminel : dommages matériels
77	Article 434.1	Incendie criminel : biens propres
78	Article 435	Incendie criminel : intention frauduleuse
79	Article 436	Incendie criminel par négligence
80	Article 462.31	Recyclage des produits de la criminalité
81	Article 467.11	Participation aux activités d'une organisation criminelle

Tableau 2 - Infractions prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada)

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 5 (1)	Trafic de substances
2	Paragraphe 6 (1)	Importation et exportation